

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 328-2013
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2013.1563

Déposée le: 26.11.2013

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Sutter (Grosshöchstetten, PLR) (porte-parole)
Siegenthaler (Rüti b.Büren, PBD)
Bhend (Steffisburg, PS)
Oester (Belp, UDF)
Müller (Bowil, UDC)
Steiner-Brütsch (Langenthal, PEV)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Culture: qu'est-ce que le canton de Berne peut se permettre?

Dans le contexte actuel de l'Examen des offres et des structures, il est intéressant d'avoir des réponses aux questions suivantes.

Quelles sommes ont été affectées à la culture de 2009 à 2013 ? Quels projets, objets et institutions en ont bénéficié ? Les chiffres devront être détaillés et classés par catégorie :

1. subventions d'entretien, d'exploitation, de soutien, d'investissement (garanties de déficit comprises) ;
2. dépenses pour l'acquisition et l'entretien des œuvres et des collections ;
3. sommes investies dans l'art dans la construction ;

4. prix et récompenses, concours ;
5. bourses et autres paiements aux institutions culturelles (musées et bibliothèques compris) et aux acteurs et actrices culturels ;
6. dépenses générées par le personnel du canton en charge de l'encouragement des activités culturelles ;
7. autres dépenses qui ne sont pas comprises dans l'énumération ci-dessus.